



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le **02 AVRIL 2024**

Monsieur le Maire,

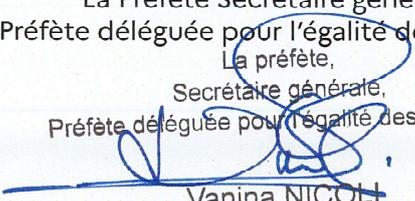
Par courrier du 2 avril 2024, vous m'avez adressé pour avis, en application du 1° de l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme, le projet de règlement local de publicité de votre commune arrêté par délibération du 14 février 2024.

Le projet de règlement réussit à limiter l'impact paysager des dispositifs publicitaires et des enseignes en diminuant leur nombre et leur surface ainsi qu'à réduire les nuisances visuelles et la consommation énergétique des dispositifs lumineux. En outre, il respecte la réglementation et réussit à harmoniser autant que possible les règles applicables aux divers dispositifs, ce qui en facilite sa lecture et en fait un document didactique.

C'est pourquoi, j'émet un avis favorable à ce projet de règlement local de publicité et je vous remercie de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète du Rhône,
La Préfète Secrétaire générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
La préfète,
Secrétaire générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Vanina NICOLI

Monsieur Serge BÉRARD
Maire de Brignais
28 rue du Général de Gaulle
69530 Brignais